

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
REPUBLICQUE FRANCAISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE TAVERNY**

\* \* \* \*

**COMMUNE DE FREPILLON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
En date du 14 mai 2009**

L'an deux mil neuf, le quatorze mai à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le cinq mai 2009, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

**Présents :**

Bernard TAILLY (Maire)  
Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS, (maires adjoints)

Raynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Claude MOUGIN, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Chantal WALTER, (conseillers municipaux)

**Représentés par pouvoir :**

Yves GITTON, pouvoir donné à Monsieur le Maire  
Michelle TORTOSA, pouvoir donné à Patricia ZEISS  
Micheline MAINGUET, pouvoir donné à Martine BERNARD  
Dominique BERNARD, pouvoir donné à Chantal WALTER

**Absents excusés :** Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Nathalie VOLTZ POUILLE

**Secrétaire de séance :** Patricia POIZAC

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 26 mars est adopté à l'unanimité après modification des chapitres 1-2 et 1-6.

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

**1.1. Réactualisation des tarifs du CLSH, de la garderie pré et post scolaire, année 2009 / 2010**

Rapporteur : Patricia ZEISS

Madame ZEISS propose au conseil de maintenir pour la prochaine année scolaire les mêmes tarifs que 2008 / 2009, pour le CLSH et la garderie, compte tenu que le coefficient de réactualisation est très faible.

Monsieur TAILLY est favorable à ce qu'on n'alourdisse pas les charges des familles dans le contexte économique actuel.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le maintien des tarifs 2008 / 2009 pour la prochaine année scolaire 2009 / 2010 tel que défini ci-dessous.

<b>Tarif à la journée (<i>déjeuner et goûter inclus</i>) Centre de loisirs sans hébergement</b>
Année 2009 / 2010
14,27

<b>Garderie pré et post scolaire</b>		
Prestations		Année 2009 / 2010
Permanents	Matin	2,20
	Soir	4,41
	Matin et soir	6,61
Occasionnels	Matin	2,51
	Soir	5,02
	Matin et soir	7,53
Exceptionnels	Matin	2,88
	Soir	5,79
	Matin et soir	8,67

### **1.2. Réactualisation des tarifs de la restauration scolaire**

Rapporteur : Patricia ZEISS

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur une proposition de réévaluation des tarifs du restaurant scolaire de 3 % compte tenu du coût important de ce service pour la commune.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve les tarifs suivants pour l'année scolaire 2009 / 2010 :

	<b>RESTAURATION SCOLAIRE 2009 / 2010</b>	
	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
<b>PERMANENTS</b>	3,34	6,17
<b>OCCASIONNELS</b>	3,72	6,17
<b>EXCEPTIONNELS</b>	6,17	6,17

### **1.3. Désignation des entreprises dans le cadre du programme des travaux VRD année 2009**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus au titre du programme 2009. Il informe le Conseil municipal des analyses de la Commission d'appel d'offres, réunie en 2<sup>ème</sup> instance le 13 mai 2009.

Le Conseil municipal prend acte de la désignation des entreprises suivantes :

- Lot 1** : l'ESSOR
- Lot 2** : AXE TP
- Lot 3** : ETDE
- Lot 4** : ELYCOM
- Lot 5** : COMPAGNIE NORMANDE DES CLOTURES

#### **1.4. Fixation des tarifs pour frais de dossier dans le cadre du marché « programme de travaux VRD 2009 »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose que dans le cadre du marché travaux, conformément au code des marchés publics, une participation de 100 € soit demandée aux entreprises qui ne feraient pas d'offres et cela dans le but de limiter les demandes et de minimiser le coût de la réalisation des dossiers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 100 € le dossier et autorise Monsieur le Maire à encaisser cette somme, lorsque l'entreprise n'aura pas déposé d'offres.

#### **1.5. Remboursement à la commune des frais engendrés pour la capture et la mise en fourrière d'animaux domestiques**

Rapporteur : Patricia ZEISS

La Commune est adhérente au syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val-d'Oise. Ce syndicat a en charge, sur appel de la mairie, de capturer et mettre en fourrière les animaux errants. Cette prestation est facturée 60 €.

Madame ZEISS propose que la commune en demande le remboursement aux propriétaires lorsque l'animal est identifié.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la démarche et autorise Monsieur le Maire à solliciter le remboursement des frais facturés par le SMGFAVO.

## **2. ENVIRONNEMENT**

### **2.1. Approbation de la modification du POS (secteur les Carreaux)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de modifier le POS dans le cadre de l'urbanisation des Carreaux.

L'enquête publique s'est déroulée du 26 janvier 2009 au 28 février 2009, à l'issue de laquelle, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable assortie d'une recommandation.

Quelques adaptations mineures ont dû être apportées au projet aux vues des conclusions des études acoustiques. Compte tenu des contraintes sonores issues de la RN 184 l'orientation des constructions seront revues.

Le Conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, approuve la modification du POS.

## **3. QUESTIONS DIVERSES**

### **3.1. Incorporation dans le domaine privé de la Commune de biens vacants et sans maîtres**

Rapporteur : Monsieur la Maire

Dans le cadre de l'urbanisation des Carreaux, Monsieur le Maire expose les formalités effectuées pour retrouver les propriétaires de deux parcelles présumées bien vacants.

Après avis de la commission des impôts, et des diverses mesures de publicités, aucune personne n'a fait valoir ses droits ni revendiqué la propriété des parcelles : AD 341 et AD 374 d'une superficie respective de 488 m<sup>2</sup> et 390 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, sur le rapport présenté par Monsieur le Maire décide d'incorporer les biens vacants et sans maîtres ci-dessus dans le domaine privé de la commune.

## **INFORMATIONS**

### Classement forêt de Montmorency

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier que Monsieur le Préfet lui a adressé sur l'avancement du dossier de demande de classement de la forêt de Montmorency en forêt de protection.

Il rappelle que le Conseil municipal de Frépillon avait délibéré en ce sens.

### Etude de faisabilité 17 rue de la République

Déjà évoqué lors d'un dernier conseil, Monsieur le Maire a commenté l'étude de faisabilité pour la construction de 7 logements sociaux au 17 rue de la République et propose d'inclure cette parcelle en emplacement réservé dans le prochain PLU.

Reste aujourd'hui à prendre l'attache du propriétaire.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h50.

\*\*\*\*\*